

PROTOCOLE SANITAIRE – (à la demande de la mairie et du ministère de la santé)

LE MATÉRIEL pendant les cours et stages. AUCUN PRÊT ne sera possible.

RAPPEL : Les protections sont obligatoires dans les skateparks municipaux.

L'élève doit avoir son propre matériel sportif et ses protections.

Les gestes sanitaires suivants seront demandés et seront affichés au sein des sites :

- Se laver les mains régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Se saluer sans se serrer la main.

Nous vous rappelons également que la pratique d'une activité physique et sportive est soumise aux exigences suivantes de la FFRS (Fédération Française de Rollers Sports), du ministère des sports, et des communes.

- Sauf lors de la pratique, obligation du port du masque pour toute personne de onze ans ou plus dans le skatepark
- Encadrement de 8 élèves pour 1 encadrant diplômé d'état
- Chaque usager doit être muni de son propre masque.
- Le matériel pédagogique sera désinfecté après chaque utilisation par l'association
- Respect d'une distanciation physique minimale de 2 mètres entre chaque participant pendant la pratique sportive, sauf lorsque, par sa nature même, l'activité sportive ne le permet pas (pratiquants en mouvement)
- Les bancs (vestiaires collectifs) pourront de nouveau être utilisés dans le respect des règles sanitaires en vigueur et de certaines conditions. À ce titre, il nous reviendra d'assurer le strict respect de la jauge de fréquentation dans le skatepark, ce qui nécessitera certains aménagements de fonctionnement de notre part
- La possession et l'utilisation par chaque pratiquant ou intervenant de son propre matériel dont l'entretien reste sa responsabilité (Matériels de glisse, protections, produits hydro-alcooliques, collations, boissons...)
- Le respect de la régulation des flux et circulation établis dans le skatepark
- Le respect strict du port du masque y compris pendant les temps de pause sur les bancs
- Accompagnement des seuls encadrants sportifs (avec masque) à la condition stricte que les règles de distanciation soient respectées

Par ailleurs, l'association Paris Street Culture désigne **Monsieur Florian GOUJON** (employé de la structure) **06 35 43 32 10** comme son **COVID Manager et représentant de l'association sur les créneaux Paris Street Culture**, il garantira le respect de ces consignes au sein du skatepark, lors de la pratique et pendant les pauses.

L'accès au site ne pourra se faire que pour les adhérents, les responsables de l'activité et les parents seront admis pour les jeunes enfants, en respectant les distanciations d'usage et l'obligation du port du masque. S'il y a trop de monde nous vous demanderons de vous trouver un espace isolé ou de revenir à la fin du cours.

Comme cela a bien été spécifié dans l'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT), les **horaires indiqués correspondent bien à l'entrée et la sortie des usagers de l'équipement**. Tous les temps passés dans le skatepark (déplacements, passage vestiaires inclus) doivent être considérés dans le créneau horaire référencé. Il est demandé à chaque responsable associatif de prendre en charge son groupe dès l'arrivée de celui-ci afin de respecter les cheminements mis en place.

Bien entendu, l'accessibilité au site s'entend et s'articule également avec le nécessaire dialogue social continu et étroit engagé avec les agents et élus de la ville travaillant sur les différents sites et leurs organisations représentatives qui permettent de garantir un accès aux équipements de la ville et de l'association dans les meilleures conditions sanitaires pour tous.

Comme l'ont rappelé les autorités ministérielles, il reste impératif de conserver à tout moment une grande vigilance et responsabilisation de chaque pratiquant et encadrant ainsi que d'observer le respect des gestes barrières et de la distanciation physique afin de limiter au maximum les risques de contagion du virus Covid-19.